

Séance du lundi 1^{er} juin 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 4 heures.

Sont présents: M. M. Aumont, Barbier, Chastin A, Alexandre Pérard, Cachet, — Develle, Doumet, Ferdinand Dreyfus, Lucien Hubert, Maurice Faure, Lintilhac, Millies-Lacroix, Ribot.

M. M. De Selves et Dupont s'étaient fait excuser.

M. le Président s'excuse d'avoir convoqué pour aujourd'hui la commission. Il espérait que la session reprendrait demain avec un ministère et qu'elle pourrait entendre M. le ministre des finances sur l'équilibre du budget dont le déficit serait moindre que celui qu'on a accablé. Il doit toutefois entretenir la commission de différentes communications qui lui ont été adressées depuis la séparation du Parlement.

La Confédération générale de commerce demande à être entendue par la commission sur la question des licences. M. le Président rappelle que cette question a déjà été tranchée et qu'il n'y a pas lieu, du reste, de déroger à

la règle que la commission s'est imposée de ne recevoir aucune déléation, se réservant néanmoins d'accueillir tous les renseignements qui pourraient lui être fournis.

La commission s'associe à cette manière de voir.

Deux pétitions de la Ligue nationale contre l'alcoolisme et de la société d'hygiène sur la suppression de la licence sont également rejetées.

Une protestation des grainiers français, de vers à soie, contre le droit qu'on veut leur imposer est renvoyée à l'examen de M. Dorville, rapporteur du Budget de l'Agriculture.

Une demande de la conférence des chefs de publicité relative à la diminution des calendriers placés dans les gares ou établissements publics sera examinée si un amendement à la loi de finances est déposé sur cette question.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le ministre des finances concernant la suppression du droit de scolarité perçus sur les étudiants étrangers.

M. le rapporteur général énumère la question.

M. le Président donne lecture d'une deuxième lettre du même ministre demandant à la commission de rectifier une erreur qui

3
 a été commise dans les chiffres respectifs
 des chap. 100 et 101 du budget du ministère
 de l'Instruction publique. Il propose à la
 commission de réduire les deux chapitres
 d'une somme de 100 fr. pour que ces chapitres
 retournent à la Chambre.

M. le Président pense que le Sénat
 pourrait opérer la rectification, sans qu'il
 soit nécessaire de faire aucune diminution
 à propos d'une demande de crédit
 de crédit sollicitée par la Société des études
 coloniales, M. le Président fait remarquer
 qu'il s'agit en réalité d'un retraitement de
 crédit que la commission n'a pas le droit
 de prononcer.

Cette demande sera examinée par
 M. Chastenet.

M. Millier. L'auteur demande à présenter
 une observation d'ordre général. Il rappelle
 qu'il avait été convenu que tous les rapporteurs
 spéciaux se borneraient à examiner les crédits
 votés par la Chambre et à en proposer ou non
 l'adoption. Or, un certain nombre d'entre eux
 ne se sont pas conformés à cette décision et
 ont suggéré au Gouvernement différentes dépenses
 d'organisation sur lesquelles la commission
 n'a pas délibéré.

M. le Président. Il faudrait tenir la
 main à ce que chaque rapporteur spécial lise

son rapport en séance de commission.

M. Ribot rappelle que la commission a mis hors budget les dépenses militaires du Maroc et demande à la commission si elle entend les discuter.

M. Millies-Lacroix rappelle la discussion qui a eu lieu à cet égard et les conditions dans lesquels la commission a rejeté l'art. 63 de la loi de finances voté par la Chambre portant ouverture d'un compte spécial. Il était impossible, en effet, d'accepter la formule indiquant que les ressources qui seraient affectées à ce compte seraient fixées par des lois ultérieures.

M. Ribot demande que d'une façon ou d'une autre on ne supprime pas du budget la discussion des dépenses militaires du Maroc et que la question soit tranchée.

L'honorable membre appelle également l'attention de la commission sur le budget du protectorat et les droits de Douanes.

A la suite d'un échange d'observations sur ces deux questions entre M. Ribot, Millies-Lacroix, Doumer et Charbonnet, ces deux questions sont réservées et seront discutées lorsque le nouveau ministère sera constitué.

M. Alexandre Bérard demande à M. le Président de faire mettre à l'ordre

à l'ordre du jour des bureaux la nomination
d'un membre de la commission des Finances en
remplacement de M. Antoine Perrier, décédé.

M. le Président répond qu'il fera le
nécessaire.

Plusieurs membres demandent à M. le
Président à quel moment sera fixée la date
de la discussion du budget.

M. le Président répond qu'il ne pourra
en être question que lorsque le nouveau ministè-
re sera constitué. C'est à ce moment éga-
lement qu'il sera possible, après avoir entendu
le Gouvernement, de prendre une décision
relativement aux dépenses militaires du
Maroc. Si la commission se rallie à
l'ouverture d'un compte spécial, ce ne serait,
bien entendu, qu'à la condition que des
ressources seraient mises en face des dépenses.

La commission décide ensuite, en
ce qui concerne, l'ordre dans lequel les budgets
spéciaux seront discutés, qu'on suivra
l'ordre ordinaire, en commençant par le
budget des Finances.

À la suite d'un court échange
d'observations entre M. Aimon, rapporteur
général, et plusieurs membres de la commission
sur la discussion de l'impôt sur le
revenu, la commission décide qu'un rapport
sera demandé à la commission de l'impôt

6
sur le revenu qui donnera son avis, après
avoir étudié les modalités proposées.

M. Rimond ajoute que dès demain
la commission de l'impôt sur le revenu se
réunira pour examiner cette question. Dans
tous les cas, on ne pourra prendre une décision
définitive qu'après avoir entendu le Gouvernement.

La séance est levée à 5 heures 1/4.